

CONSEIL MUNICIPAL DU 06 AVRIL 2021

A 20 H 30

COMPTE RENDU

Etaient présents : Mrs, Mmes, Françoise CLEMENT – Sébastien RATHIER – Sigismond ROZANSKI - Olivier MOREAU – Françoise ROCHE – Louis AYNES – Jean-Pierre BRUYERE – Audrey PEURIERE – Monique RATHIER.

Etaient absentes : Mme Laetitia JEANNIN, qui a donné procuration à Mme Françoise CLEMENT – Mme Françoise DOITRAND, qui a donné procuration à Mme Françoise ROCHE.

Secrétaire de séance : Madame Françoise ROCHE

I - Après lecture, le **compte-rendu de la réunion du 25 février 2021** est adopté à l'unanimité.

II – **BUDGET PRIMITIF 2021**:

CCAS : Les CA (Compte administratif 2020) et BP (Budget primitif 2021) ont été approuvés à l'unanimité le 27 mars 2021 par les membres du CCAS.

CA : Fonctionnement : Dépenses : 1 893,00 € Recettes : 20 092,86 €
Investissement : Dépenses : 2 851,64 € Recettes : 2 851,64 €
→ Résultat : + 18 202,86

BP : équilibre en dépenses et en recettes : Fonctionnement : 18 552,86 €
Investissement : 300,00 €

Etat de la dette :

Une situation détaillée des emprunts « commune et assainissement » est présentée aux membres du Conseil Municipal.

Vote des taxes :

Au cours au conseil municipal du 25 février 2021, le maintien des taxes au taux 2020 a été approuvé à l'unanimité (TF : 7,40 % TFNB : 21,69 %).

A noter que cette année 2021 est spécifique : il n'y a plus de taux TH (Taxe d'Habitation) à voter. La part qui revenait à la commune est compensée par le reversement de la part qui aurait dû revenir au Département (15,30 %).

Les nouveaux taux pour Grézolles seront donc : TF : 22,70 % (7,40 + 15,30)
TFNB : 21,69 % (inchangé)

Les montants prélevés chez les particuliers ne devraient pas être modifiés, sauf modification des bases par l'Etat.

Assainissement Non Collectif (ANC) :

Le BP 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses en fonctionnement et en investissement :
Fonctionnement : 500,00 €
Investissement : 840,00 €

Assainissement collectif (AC) :

Le BP 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses en fonctionnement et en investissement :
Fonctionnement : 26 582,49 €
Investissement : 47 641,26 €

Commune :

Le BP 2021 est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal.
Il s'équilibre en recettes et en dépenses en fonctionnement et en investissement :
Fonctionnement : 243 874,52 €
Investissement : 415 563,88 €
Le financement des projets est détaillé en dépenses et en recettes.

III - BAR TABAC PETITE RESTAURATION COMMUNAL :

Plusieurs candidats pour la location gérance ont visité l'établissement.
D'autres visites sont programmées. Un point, voire un choix, devra être réalisé entre le 15 et le 30 avril.

IV – TRAVAUX :

Les travaux de la Place du village sont presque terminés : il manque les plaques sur les racks à gaz, peut-être un miroir et un rack à vélos.

Les massifs derrière la mairie ont été renouvelés par la plantation de nouveaux rosiers.

Le toit du petit local de la Station d'Épuration a été changé.

Projet d'aménagement des abords du Château :

- Grange Samin : don à la commune pour l'Euro symbolique. Frais : 250 €. Les formalités chez le notaire sont en cours

- Hangars Ricau : Monsieur Ricau accepte la vente à la commune. Une estimation du bien est en cours.

- Une estimation du bâtiment dit « Ancienne Poste » est également en cours.

V - CRTE (Contrat de Relance et de Transition Ecologique) :

L'Etat a souhaité introduire une nouvelle logique à travers ces contrats qui ont vocation à rassembler dans une contractualisation unique tous les contrats et dispositifs existants.

L'intégration des communes dans le dispositif n'est pas encore tout-à-fait certain mais il semble important de « prendre place ».

Un questionnaire a été proposé aux communes pour positionner leurs projets sous cette mandature.

Le questionnaire a été renvoyé avec 4 projets.

VI – QUESTIONS DIVERSES :

. **Ecole et confinement** : La scolarisation est actuellement possible pour les enfants dont 1 au moins des parents fait partie de la liste des métiers prioritaires.

Sur le RPI, 2 sites ouverts : Souternon et Saint-Julien-d'Oddes, avec présence des enseignants, cantine et garderie.

Pas de ramassage scolaire.

. **Point de rencontre/local jeunes** : M. Bruyère s'est renseigné sur le fonctionnement de ce type de local sur Saint-Martin-la-Sauveté : réservé aux jeunes de 12 à 16 ans, 20 €/an, géré par une association de parents, succès mitigé.

Des renseignements seront pris auprès de la MJC de Bussy

. **Un problème de vitesse excessive** est signalé sur le Chemin des rivières.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h.